



Niveau de qualification/salaire (secteur btp)

Par **chech31**, le **05/10/2008 à 20:04**

Bonjour,

J'ai 23 ans, j'ai effectué un CAP en alternance pendant 2 ans (contrat d'apprentissage) dans la même entreprise de septembre 2005 à août 2007.

En juillet 2007, j'ai obtenu mon CAP installateur thermique. Lorsque mon contrat s'est terminé, j'ai demandé à mon patron de m'embaucher, ce qu'il a fait. J'ai donc signé un CDI avec un niveau de qualification N1 P2.

Je me suis renseigné sur les niveaux de qualification et il semblerait qu'à la signature de mon CDI, il aurait dû m'embaucher avec la qualification N2 (ayant obtenu mon CAP et justifiant d'une expérience de 2 ans réussie au sein de cette entreprise), le salaire évidemment s'en serait senti.

Cela fait donc plus d'un an que je suis chez mon employeur et ma qualification est toujours la même....

J'ai lu aussi qu'avec une qualification N2 j'aurais pu prétendre et ce 9 mois après à la qualification N3 P1.

De plus, étant donné les tâches que j'ai effectuées (formation d'un apprenti, lecture de plans, organisation/gestion du chantier, commande de matériel) durant cette année, je peux amplement la réclamer!

Que pensez-vous de mon cas? Que devais-je faire? Mon employeur n'est pas du genre à céder facilement alors il faut que j'ai tous les éléments en main, et que je connaisse tout ce à quoi je peux prétendre en matière de droit du travail avant de demander un entretien avec lui. Merci de me répondre.